

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CORBEL**

DATES DE :	
CONVOCATION	15/04/2024
AFFICHAGE	15/04/2024

NOMBRES DE MEMBRES		
AFFÉRENTS AU CONSEIL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART AUX DÉLIBÉRATIONS
11	9	9

Séance du : 19 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le dix-neuf avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hervé BUTTARD, Maire. Conformément à l'article 54 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Présents : BUTTARD Hervé (Maire) – CHARVET Roger, JANET-MAITRE Dominique, PARIS Nelly, PHILIPPE Évelyne, VALETTE Michel

Absents : CHARREL Jérôme, procuration donnée à CHARVET Roger, MENU Francis, procuration donnée à PARIS Nelly, PUTOT Eric, procuration donnée à PHILIPPE Evelyne

Secrétaire de séance : Évelyne PHILIPPE

DÉLIBÉRATIONS :

N°1 : Création d'un poste d'adjoint technique

Le conseil municipal décide de créer un emploi permanent de conducteur de car scolaire et d'agent technique polyvalent, dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie C, à temps non complet pour 17h30 hebdomadaires annualisées, à compter du 1^{er} septembre 2024.

Vote à 7 voix pour et 2 contre (Nelly PARIS et Francis MENU)

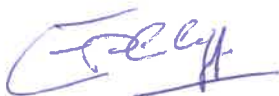
N°2 : Délibération fongibilité des crédits en M57

Dans le cadre de la mise en place de la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2022, le conseil municipal peut déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Le conseil municipal autorise le Maire à procéder, à compter de l'exercice 2024, à ces mouvements.

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés

Le secrétaire de séance
Évelyne PHILIPPE



Le Maire
Hervé BUTTARD

